

## Les contrats d'apprentissage en Provence-Alpes-Côte d'Azur : bilan 2011

Après deux années de baisse, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage rejoint son niveau d'avant-crise

Après deux années de repli, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage progresse en Paca en 2011 : +1,3 % par rapport à 2010. Le nombre d'apprentis rejoint ainsi son niveau d'avant-crise de 2007 pour atteindre 21 400 contrats dans le secteur marchand. Toutefois, cette évolution annuelle est deux fois moins rapide que celle observée à l'échelon national (+2,5 %).

Deux secteurs contribuent à cette progression : les services, principal employeur d'apprentis, et, dans une moindre mesure, l'agriculture. En revanche, l'industrie et la construction surtout, secteur qui concentre traditionnellement des établissements de petite taille, sont moins bien représentés qu'en 2010. Conséquence, la part des apprentis embauchés dans les petits établissements diminue.

Qu'ils choisissent de se former dans le domaine des services ou dans celui de la production, les apprentis de la région travaillent *in fine* davantage dans le secteur des services qu'en France. Les filles en particulier, bien que minoritaires, s'orientent et se forment très majoritairement dans ce secteur.

Par ailleurs, si le niveau de diplôme préparé par l'ensemble des apprentis s'élève en Paca, ces derniers restent beaucoup moins présents dans l'enseignement supérieur qu'en France.

Tout comme au niveau national, la durée moyenne du contrat d'apprentissage en Paca est de 21 mois en 2011. Elle est plus élevée pour les apprentis qui préparent un baccalauréat ou un brevet professionnel.

### En 2011, le nombre de contrats d'apprentissage rejoint son niveau d'avant-crise

Au cours de l'année 2011, le nombre de bénéficiaires de contrats d'apprentissage en Paca augmente de 1,3 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 21 400, soit un niveau proche de l'avant-crise de 2007 (*illustration 1*). Cette progression fait suite à deux années consécutives de régressions : - 15,6 % en 2009 (contre - 3,4 % au niveau national) et - 3,4 % en 2010 (contre - 0,1 % pour la France). Elle a probablement été encouragée par la mise en place du Plan de mobilisation pour l'emploi du 1<sup>er</sup> mars 2011 (*encadré 1*). Au niveau national, la progression annuelle de 2011 est toutefois deux fois plus rapide : +2,5 %.

Seuls les départements du Var et des Bouches-du-Rhône enregistrent des progressions annuelles : +12,9 % et +5,8 % respectivement. En revanche, le nombre d'apprentis reste stable dans les Alpes-de-Haute-Provence et recule nettement dans le Vaucluse (- 8,8 %), les Alpes-Maritimes (- 10,3 %) et les Hautes-Alpes (- 13,0 %).

**1 Flux annuels des nouveaux contrats d'apprentissage enregistrés depuis 2007 en Paca et en France**



Source : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Dares. Données brutes

## En Paca, plus qu'en France, les apprentis sont concentrés dans le secteur des services

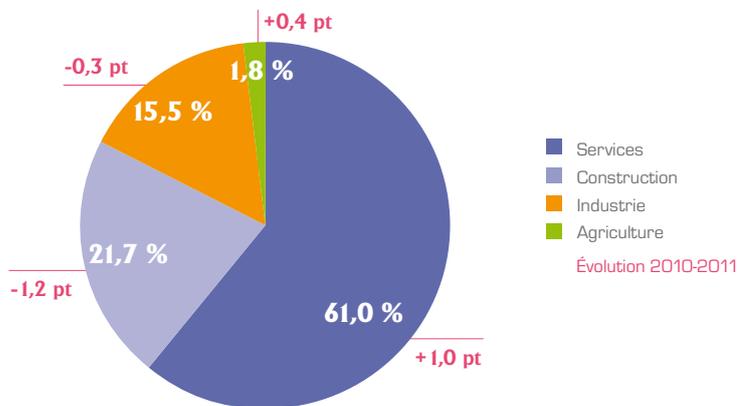
À l'image de la répartition sectorielle de l'emploi total dans la région, les services sont surreprésentés en Paca par rapport à la France pour les apprentis : 61 % des apprentis travaillent dans ce secteur (contre 56 % au niveau national). De plus, les services ont pris de l'ampleur en 2011 : en Paca, leur part a progressé d'un point par rapport à 2010 (illustration 2). En France, la part de ce secteur a augmenté un peu moins rapidement : +0,8 point en un an. La croissance des services en Paca n'est pas due au commerce, dont la part a diminué d'un point, ni à l'hébergement et la restauration, dont la part a stagné. Elle s'explique par la progression observée dans d'autres sous-secteurs moins bien représentés : notamment les activités de soutien aux entreprises, les activités scientifiques et techniques, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale ainsi que les arts et spectacles (illustration 3). De plus, la part de ces secteurs a augmenté plus vite qu'au niveau national (illustration 4).

De 2010 à 2011, la part de la construction a fortement diminué (-1,2 point). En Paca, 22 % des apprentis travaillent au sein de ce secteur contre 20 % au plan national.

Le secteur industriel est, quant à lui, beau-

coup moins bien représenté en Paca : il concentre 16 % des apprentis contre 21 % en France. De surcroît, l'évolution annuelle de ce secteur a été moins rapide qu'au niveau national.

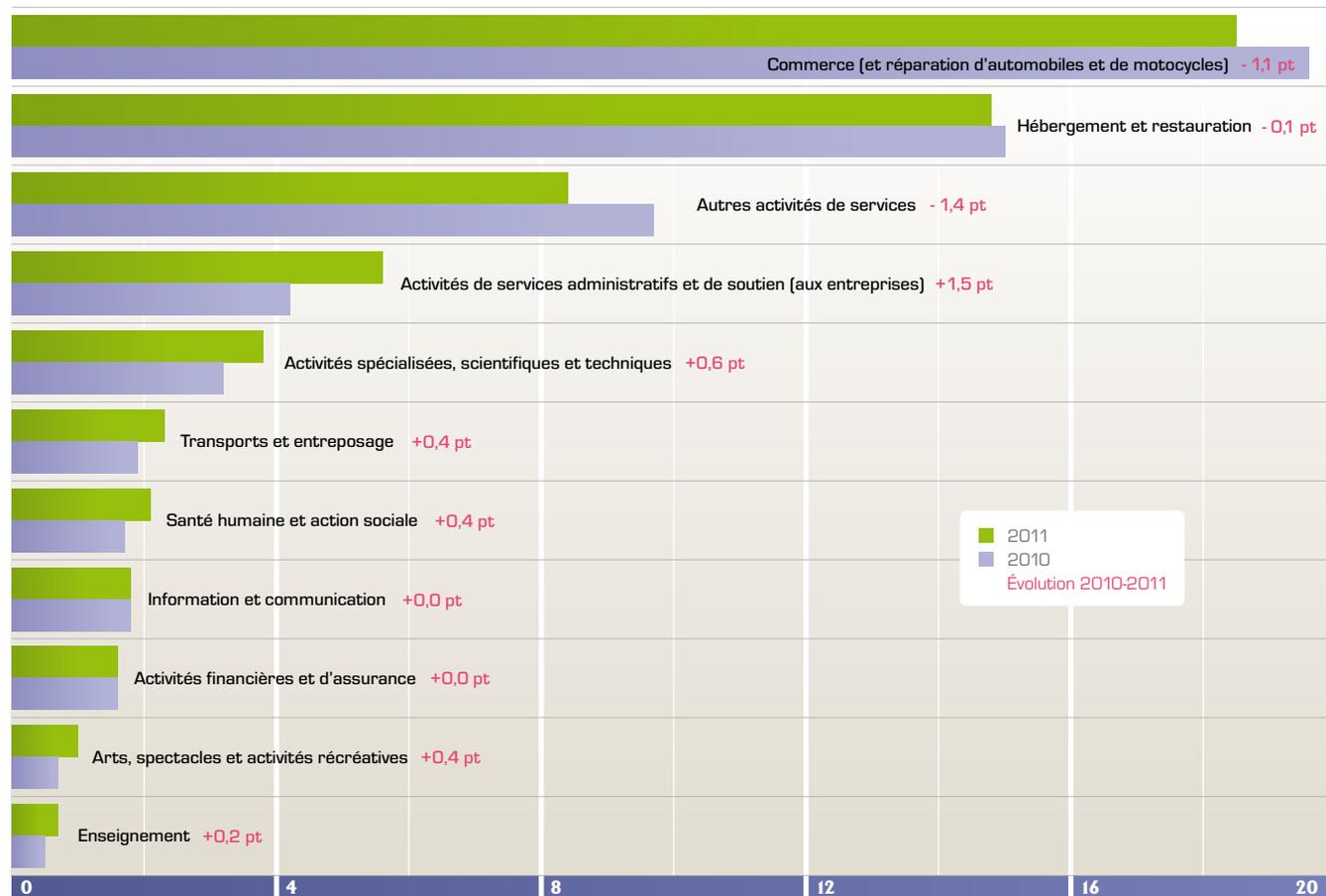
### 2 Répartition des contrats d'apprentissage par secteur d'activité en 2011, en Paca (en %), et évolution annuelle de la part (en points)



Nomenclature d'activité française en 4 postes (NAF4)

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Dares.

### 3 Zoom sur les services : répartition des contrats d'apprentissage en 2011, en Paca (en %), et évolution annuelle de la part (en points)



Nomenclature d'activité française en 21 postes (NAF21).

Note : Parmi les services, ne sont représentés que les secteurs qui ont recruté plus de 100 apprentis en 2011.

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Dares.

#### 4 Spécificités des secteurs d'activité des apprentis en Paca par rapport à la moyenne nationale, en 2011



\* L'indice de spécificité est le résultat du ratio (part du secteur en Paca / part du secteur en France). Si l'indice de spécificité est supérieur à 1, cela signifie qu'en 2011, ce secteur est surreprésenté dans la région Paca par rapport à la France.

**Note de lecture :** En 2011, les apprentis qui travaillent dans la santé humaine et l'action sociale sont surreprésentés en Paca par rapport à la moyenne française (indice de spécificité=1,8). L'évolution annuelle de la part de ce secteur est un peu plus importante en région (+0,2 point par rapport à la France).

Secteurs d'activité soulignés : Nomenclature d'activité française en 4 postes (NAF4) ; Secteurs d'activité en italique : Nomenclature d'activité française en 21 postes (NAF21).

**Note :** Ne sont représentés que les secteurs qui ont recruté plus de 100 apprentis en 2011.

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Dares.

#### En 2011, la part des apprentis dans les petits établissements recule

Mis en place en mars 2011, le Plan de mobilisation pour l'emploi permet aux employeurs de moins de 250 salariés de bénéficier d'une aide financière en cas d'embauche d'alternants [encadré 1]. En Paca, cette aide profite à 95 % des 14 200 employeurs d'apprentis.

Historiquement, l'apprentissage est l'apanage de l'artisanat. Ainsi, la majorité des apprentis travaillent dans des petits établissements : 84 % sont embauchés dans des établissements de moins de 50 salariés et

seulement 10 % dans des établissements de 250 salariés et plus [illustration 5]. Leur concentration dans les petits établissements est plus forte dans la région qu'en France où trois apprentis sur quatre exercent dans des établissements de moins de 50 salariés.

Toutefois, la part des apprentis dans les établissements de moins de 50 salariés en 2011 a reculé : - 1,3 point par rapport à 2010. À l'inverse, la part de ceux qui travaillent dans des établissements de 250 salariés et plus a progressé : + 1,4 point. Ceci est vraisemblablement lié à la modification de la structure par secteur d'activité. En effet, la part du secteur

de la construction, secteur composé en très grande partie de petits établissements, a reculé de 1,2 point de 2010 à 2011.

Par ailleurs, les établissements qui recrutent les apprentis sont globalement plus petits que ceux qui recrutent les alternants en contrat de professionnalisation : leur taille médiane est de 4 pour les uns, et de 12 pour les autres. De plus, seulement sept alternants en contrat de professionnalisation sur dix exercent dans des établissements de moins de 50 salariés<sup>(1)</sup>.

(1) Réf. : Théma - Les contrats de professionnalisation en Provence-Alpes-Côte d'Azur : bilan 2011  
Consulter cette publication en ligne : [www.paca.directe.gouv.fr](http://www.paca.directe.gouv.fr)

#### 5 Répartition des contrats d'apprentissage par secteur d'activité, selon la taille de l'établissement en 2011, en Paca

Taille de l'établissement	Secteur d'activité (en %)				Ensemble (en %)		Variation 2010/2011 (en points)	
	Services	Construction	Industrie	Agriculture	Paca	France entière	Paca	France entière
0 à 49 salariés	83,2	94,0	70,6	95,6	83,9	76,9	-1,3	-1,7
50 à 249 salariés	6,8	4,0	7,6	1,9	6,2	8,6	-0,1	+0,1
250 salariés et plus	10,0	2,0	21,8	2,5	9,9	14,5	+1,4	+1,6
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	-	-

Nomenclature d'activité française en 4 postes (NAF4)

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Dares

## Quelle que soit leur spécialité de formation, les apprentis travaillent *in fine* davantage dans les services qu'en France

En Paca, 41 % des formations suivies par les apprentis relèvent du domaine des services. C'est un peu moins qu'en France (43 %). De plus, cette part a diminué par rapport à 2010 (- 1,2 point), alors qu'elle a progressé au niveau national (+0,7 point) [illustration 6]. Pour autant, les apprentis de la région Paca travaillent davantage dans les services que les apprentis de France entière. Ce paradoxe peut s'expliquer par le fait que, quel que soit le domaine de formation des apprentis, les services sont plus souvent choisis en Paca qu'en France. En effet, en Paca, 41 % des apprentis formés dans le domaine de la production travaillent dans le domaine des services, contre 34 % en France. C'est le cas de 89 % des apprentis formés dans le domaine des services (86 % à l'échelon national) [illustration 7].

## Les filles, toujours minoritaires, s'orientent et se forment essentiellement vers les services

Le public des apprentis est très majoritairement masculin : les deux tiers des apprentis en Paca sont des garçons, tout comme en France. Les filles présentent un profil particulier. Elles sont plus âgées que les garçons : elles ont 9 mois de plus en moyenne, et sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons à avoir 19 ans et plus [illustration 8]. Les filles sont également plus enclines à préparer un diplôme de l'enseignement supérieur : 28 %, contre seulement 18 % des garçons [illustration 9].

## 6 Répartition des contrats d'apprentissage par spécialité de formation en 2011

Spécialité de formation	Ensemble (en %)		Variation 2010/2011 (en points)	
	Paca	France entière	Paca	France entière
Domaine de la production	58,7	57,5	+1,2	-0,7
Domaine des services	41,3	42,5	-1,2	+0,7
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Dares.

## 7 Répartition des contrats d'apprentissage par spécialité de formation selon le secteur d'activité en 2011 (en %)

Secteur d'activité	Spécialité de formation			
	Domaine de la production		Domaine des services	
	Paca	France entière	Paca	France entière
Services	41,0	34,0	89,3	85,9
Construction	36,2	34,6	1,2	1,4
Industrie	19,9	26,7	9,2	12,5
Agriculture	2,9	4,8	0,2	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Nomenclature d'activité française en 4 postes (NAF4)

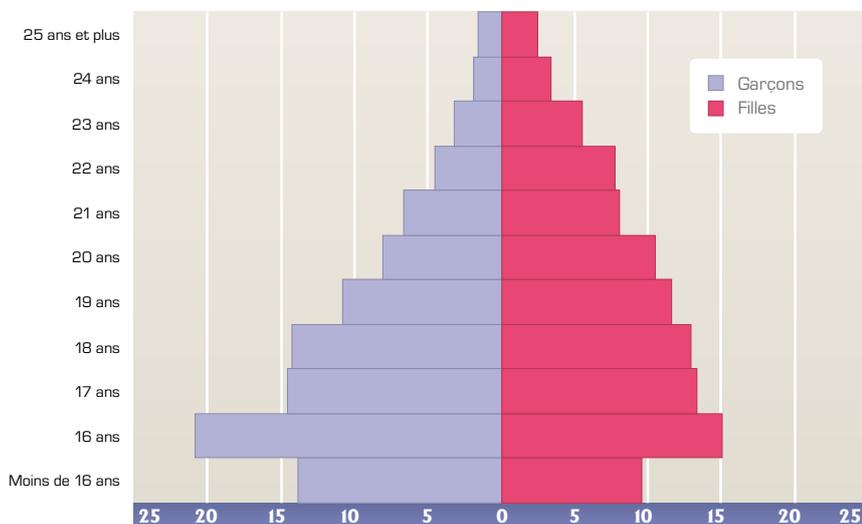
Source : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Dares.

La spécialité de formation la plus choisie par les filles relève du domaine des services : huit sur dix optent pour cette spécialité, soit environ quatre fois plus que les garçons [illustration 10]. Ainsi, beaucoup d'entre elles choisissent les spécialités de formation suivantes : échanges et gestion (30 %) ; coiffure, esthétique (20 %) ; accueil, hôtellerie, tourisme (13 %). À l'inverse, les garçons choisissent principalement des spécialités de formation relatives au domaine de la production : mécanique (23 %) ; bâtiment (18 %) ; transformations agroalimentaires (17 %).

*In fine*, une très grande majorité de filles effectuent leur contrat d'apprentissage dans les services : 84 %, contre un garçon sur deux seulement. En revanche, très peu d'entre elles s'orientent vers la construction : 2 %, contre près d'un garçon sur trois [illustration 11].

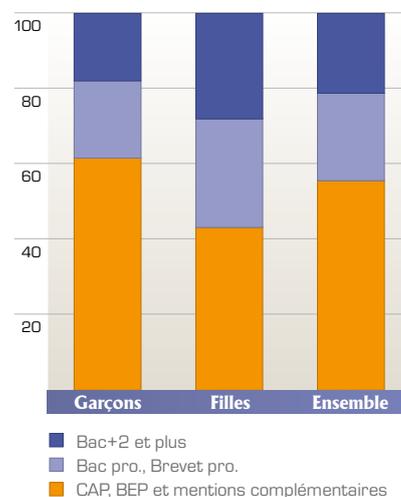
Des tendances semblables sont observées au niveau national.

## 8 Répartition des contrats d'apprentissage par sexe et par âge en 2011, en Paca (en %)



Source : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Dares.

## 9 Répartition des niveaux des diplômes préparés par les apprentis selon le sexe en 2011, en Paca (en %)



Source : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Dares.

## 10 Part des spécialités de formation des apprentis selon le sexe en 2011, en Paca (en %)

Spécialité de formation	Garçons	Filles
<b>Domaine de la production dont...</b>	<b>78,3</b>	<b>17,8</b>
Mécanique, électricité, électronique	22,7	0,9
Bâtiment	17,7	0,7
Transformations agroalimentaires, alimentation, cuisine	16,9	9,6
<b>Domaine des services dont...</b>	<b>21,7</b>	<b>82,2</b>
Echanges et gestion	9,7	30,4
Coiffure, esthétique	1,3	20,5
Accueil, hôtellerie, tourisme	5,2	12,5
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Dares.

### Les niveaux de diplôme visés par les apprentis s'élevaient mais restent plus bas en Paca qu'en France

Tout comme pour les alternants en contrat de professionnalisation, la tendance à l'élévation générale du niveau d'étude s'observe aussi chez les apprentis. En 2011, un apprenti sur cinq prépare un diplôme de l'enseignement supérieur (Bac+2 et plus), soit une hausse de 2,2 points par rapport à l'année précédente (illustration 12). En dépit de cette progression, le taux reste bien inférieur à la moyenne nationale : en France, près de trois apprentis sur dix préparent un diplôme de niveau Bac+2 et plus. A l'inverse, les niveaux de diplôme les plus bas (CAP-BEP et mentions complémentaires) sont surreprésentés en Paca : ils concentrent 56 % des apprentis, contre 48 % sur l'ensemble du territoire national. Cette part est encore

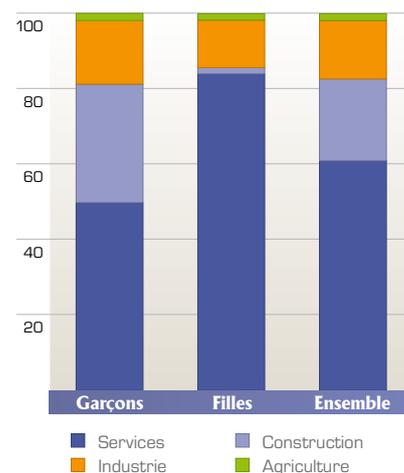
plus élevée dans le secteur de la construction, où trois apprentis sur quatre en Paca visent ces niveaux de diplôme, contre sept sur dix au niveau national (2).

(2) Réf. : Dares Analyses - L'apprentissage en 2011 : hausse des entrées, surtout dans les entreprises d'au moins 50 salariés  
Consulter cette publication en ligne : <http://travail-emploi.gouv.fr>

### Les apprentis qui préparent un baccalauréat professionnel bénéficient de contrats plus longs

La durée moyenne d'un contrat d'apprentissage en 2011 est de 21 mois en Paca, comme en France (illustration 13). Les longues durées de contrats (deux ans et plus) concernent 53 % des apprentis, soit quatre points de plus qu'au niveau national. La durée du contrat est en lien avec le niveau de diplôme préparé (encadré 1). Elle est plus

## 11 Répartition des secteurs d'activité des apprentis selon le sexe en 2011, en Paca (en %)



Nomenclature d'activité française en 4 postes (NAF4)

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Dares.

longue pour les apprentis qui préparent un baccalauréat ou un brevet professionnel : 24 mois en moyenne (parmi eux, sept sur dix bénéficient de longues durées de contrats). En revanche, cette durée est plus courte pour les apprentis qui préparent un diplôme de l'enseignement supérieur : 20 mois en moyenne. Parmi ce public, un sur trois est en apprentissage pendant un an ou moins, contre seulement un sur cinq au global.

Virginie D'Angelo, service ESE

## 12 Répartition des contrats d'apprentissage par secteur d'activité, selon le niveau de diplôme préparé en 2011, en Paca

Niveau de diplôme préparé	Secteur d'activité (en %)				Ensemble (en %)		Variation 2010/2011 (en points)	
	Services	Construction	Industrie	Agriculture	Paca	France entière	Paca	France entière
Bac+2 et plus	24,3	5,8	30,5	21,3	21,2	28,6	+2,2	+3,4
Bac pro., Brevet pro.	25,3	19,9	18,0	36,3	23,2	23,7	-1,8	-2,2
CAP, BEP et mentions complémentaires	50,3	74,3	51,5	42,4	55,6	47,7	-0,4	-1,2
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	-	-

Nomenclature d'activité française en 4 postes (NAF4)

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Dares.

## 13 Répartition des contrats d'apprentissage par niveau de diplôme préparé, selon la durée du contrat en 2011, en Paca (en %)

Durée du contrat	Niveau de diplôme préparé			Ensemble	
	Bac+2 et plus	Bac pro., Brevet pro.	CAP, BEP et mentions complémentaires	Paca	France entière
0 à 12 mois	33,3	11,5	17,9	19,7	23,2
13 à 23 mois	24,6	19,6	31,7	27,4	27,6
2 ans et plus	42,1	68,9	50,4	52,9	49,2
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Durée moyenne (en mois)	20,0	24,3	20,8	21,4	21,2

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Dares.

## 1 Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée déterminée. Tout comme le contrat de professionnalisation, c'est un dispositif d'insertion en alternance : l'apprenti se forme, pour partie, en entreprise, et, pour partie, dans un centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. L'objectif est d'obtenir un diplôme ou un titre certifié et une première expérience professionnelle significative.

**Bénéficiaires :** Le contrat d'apprentissage est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus ayant effectué le premier cycle d'enseignement secondaire (des dérogations sont possibles).

**Durée :** Un contrat d'apprentissage peut être conclu pour une durée allant de un à trois ans, selon le diplôme et le niveau de qualification préparés. Cette durée peut être réduite entre six mois et un an en cas de formation complémentaire à un diplôme déjà obtenu par l'apprentissage ou en cas de préparation d'un diplôme de niveau inférieur à un diplôme déjà obtenu. Depuis 2009, la durée est fixée à trois ans pour les apprentis qui préparent un baccalauréat professionnel.

**Financement :** La formation des apprentis est principalement financée par la taxe d'apprentissage. Ces fonds sont notamment affectés aux centres de formation d'apprentis et aux sections d'apprentissage avec lesquelles l'État ou la Région ont conclu une convention.

**Rémunération :** L'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du SMIC. Le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de sa progression dans le cycle de formation.

**Aide à l'embauche pour l'employeur :** Le contrat d'apprentissage ouvre droit à une indemnité compensatrice forfaitaire versée à l'employeur par la région dans laquelle se situe l'entreprise (un crédit d'impôt équivalent en général à 1 600 € par apprenti).

Dans le cadre du Plan de mobilisation pour l'emploi annoncé le 1<sup>er</sup> mars 2011, les employeurs de moins de 250 salariés peuvent bénéficier d'une compensation quasi-totale de leurs charges patronales, pour une durée de 12 mois.

Pour en savoir plus : [www.emploi.gouv.fr](http://www.emploi.gouv.fr)

## 2 Suivi statistique des entrées

Différentes sources ont été mobilisées dans le cadre de cette étude. Le décompte des nouveaux contrats d'apprentissage s'appuie sur les remontées mensuelles qui proviennent des services déconcentrés du ministère : les unités territoriales des Direccte. L'analyse statistique détaillée s'appuie, quant à elle, pour partie sur les données issues des conventions d'embauche centralisées par la Dares (les CERFA) et pour partie sur la base de données issues de l'extranet Ari@ne [système de gestion informatisé des contrats d'apprentissage].

## 3 Apprécier les ruptures de contrat, un exercice délicat

Un contrat d'apprentissage peut d'être rompu avant terme. La rupture peut être provoquée par l'apprenti et/ou par l'employeur. Les motifs (non répertoriés dans ce bilan) peuvent être variés. Ils ne sont pas forcément négatifs pour l'apprenti (rupture d'un contrat pour en commencer un autre, diplôme acquis avant la fin du contrat, reprise d'études...), et ne sont pas toujours spécifiques à l'apprentissage (rupture pendant la période d'essai). Seule une enquête *ad hoc* permettrait de qualifier précisément ces motifs et d'estimer la part des ruptures sur lesquelles les pouvoirs publics peuvent agir : conditions de travail, contenus pédagogiques, orientations, transports...

En Paca, parmi l'ensemble des contrats enregistrés en 2011, un sur cinq est rompu avant

terme (illustration 14). Ce taux varie nettement en fonction du type de diplôme préparé : les ruptures de contrat concernent 27 % des apprentis qui préparent un diplôme de niveau CAP-BEP et mentions complémentaires, 18 % de ceux qui préparent un baccalauréat ou un brevet professionnel, et seulement 7 % de ceux qui préparent un diplôme d'études supérieures. En définitive, plus le niveau de diplôme préparé est élevé, plus le taux de rupture est faible. Ce taux est également corrélé avec le secteur d'activité de l'apprenti. Il est particulièrement élevé dans l'hébergement et la restauration : au sein de ce secteur, 36 % des contrats sont rompus avant terme. Enfin, les ruptures de contrat sont plus fréquentes pour les contrats conclus pour une durée comprise entre un et deux ans : 27 %, contre 21 % en moyenne.

## 14 Répartition des contrats d'apprentissage par secteur d'activité et par niveau de diplôme préparé, selon l'état du contrat en 2011, en Paca (en %)

Niveau de diplôme préparé	Etat du contrat			Total
	En cours	Rompus avant terme	Finis à terme	
Bac+2 et plus	86,1	7,3	6,6	100
Bac pro., Brevet pro.	79,7	18,2	2,1	100
CAP, BEP et mentions complémentaires	69,2	27,4	3,4	100
<b>Secteur d'activité</b>				
<b>Services dont...</b>	<b>74,1</b>	<b>21,7</b>	<b>4,2</b>	<b>100</b>
<i>Commerce (et réparation d'automobiles et de motocycles)</i>	76,0	21,0	3,0	100
<i>Hébergement et restauration</i>	59,9	35,7	4,4	100
<i>Autres activités de service</i>	76,4	20,5	3,1	100
<i>Activités de services administratifs et de soutien</i>	76,5	21,0	2,5	100
<i>Activités spécialisées, scientifiques et techniques</i>	83,1	9,7	7,3	100
<i>Transports et entreposage</i>	80,1	7,0	12,9	100
<i>Santé humaine et action sociale</i>	90,5	7,1	2,4	100
<i>Information et communication</i>	85,4	7,0	7,6	100
<i>Activités financières et d'assurance</i>	88,2	5,9	5,9	100
<i>Arts, spectacles et activités récréatives</i>	83,0	11,0	6,0	100
<i>Enseignement</i>	81,9	14,2	3,9	100
<b>Construction</b>	<b>77,1</b>	<b>20,0</b>	<b>2,9</b>	<b>100</b>
<b>Industrie dont...</b>	<b>76,8</b>	<b>19,7</b>	<b>3,5</b>	<b>100</b>
<i>Industrie manufacturière</i>	75,3	21,2	3,5	100
<i>Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné</i>	96,5	1,4	2,1	100
<b>Agriculture, sylviculture, pêche</b>	<b>77,6</b>	<b>19,8</b>	<b>2,6</b>	<b>100</b>
<b>Ensemble</b>	<b>75,3</b>	<b>21,0</b>	<b>3,8</b>	<b>100</b>

Secteurs d'activité en gras : nomenclature d'activité française en 4 postes (NAF4) ; Secteurs d'activité en italique : nomenclature d'activité française en 21 postes (NAF21).

Note : Ne sont représentés que les secteurs qui ont recruté plus de 100 apprentis en 2011.

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Dares



PRÉFET DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES  
CÔTE D'AZUR

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde - 13285 Marseille cedex 08

Tél. 04 86 67 32 16 - Fax. 04 86 67 32 02

[www.paca.direccte.gouv.fr](http://www.paca.direccte.gouv.fr)

Directeur de la publication : Patrice Russac - Chef de service : Rémi Belle - Rédaction : Virginie D'Angelo, chargée d'études

Réalisation : Service Études, Statistiques et Évaluation

Services d'information du public : [www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr) et [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Dépôt légal : 26 mars 2010 - ISSN : 1632-2762 - Conception : 1 égal 2 - [www.1egal2.com](http://www.1egal2.com) - 04 91 29 90 55 - Impression : Gatusso - 04 42 70 70 70